



L'index de l'égalité femmes-hommes est un outil qui permet d'évaluer les différences de rémunération entre les femmes et les hommes.

Construit autour de cinq indicateurs calculés sur un total de 100 points, l'index mesure, différentes données en matière d'égalité professionnelle :

- écarts de rémunération,
- écarts dans la proportion de femmes et d'hommes augmentés à titre individuel,
- écarts dans la proportion de femmes et d'hommes promus,
- augmentation systématique des femmes l'année du retour d'un congé de maternité,
- nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise.

En deçà d'un certain seuil, l'entreprise est dans l'obligation de définir et de mettre en œuvre des mesures correctives, dans un délai de trois ans. Dans le cas contraire, elles seront sanctionnées financièrement jusqu'à 1% de leur masse salariale.

Chez Perenco France, le dernier résultat obtenu est de 78/100, malgré cette diminution, notre responsabilité reste de poursuivre les actions menées sur l'égalité hommes-femmes.

Indicateurs	Index 2023 *	Index 2022**	Evolution 2022/2023
1. Ecart de rémunération	33 points sur 40	31 points sur 40	2
2. Ecart de taux d'augmentations individuelles	10 points sur 20	20 points sur 20	(10)
3. Ecart de taux de promotions	15 points sur 15	15 points sur 15	0
4. Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15 points sur 15	15 points sur 15	0
5. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5 points sur 10	5 points sur 10	0
Résultat	78 points sur 100	86 points sur 100	(8) points

*période de référence du 01/07/2021 au 30/06/2022

**période de référence du 01/07/2020 au 30/06/2021